



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrés, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

 Monsieur le maire Régis Labeaume

 Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente: Madame la conseillère Anne Létourneau

CV-2009-1105 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de monsieur le conseiller François Picard, il est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel DE2009-110 intitulé : « *Prolongement de l'avenue des Coyotes et de la rue des Loutres ainsi que construction de quatre (4) nouvelles rues - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, tel qu'il a été modifié et d'adopter l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1106 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 septembre 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 septembre 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 9 septembre 2009.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Michel Fecteau, d'une pétition relative à la sécurité routière dans les quartiers de la Montagne-des-Roches et du Bourg-Royal.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'une lettre signée par M^e François Casgrain, en date du 18 septembre 2009 ainsi que d'un dépliant, relatifs aux règles prévues par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Gérard Landry prend son siège.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition relatif à la constitution d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une grille d'analyse de la valeur des zones boisées et à l'instauration d'un moratoire sur le développement impliquant l'abattage des zones boisées.
- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à l'assouplissement des règles de tarification du chapitre V du Règlement R.R.V.Q., chapitre C-9 à l'intention des propriétaires de chiens provenant de l'extérieur de la ville et qui ont déjà payé une médaille.
- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif à l'établissement de limites de vitesse dans les quartiers résidentiels, sur les artères commerciales et dans les arrondissements historiques et à la préparation d'un programme de sensibilisation pour le déploiement de ces nouvelles limites de vitesse.

CV-2009-1107 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Développement du site du patro Saint-Vincent-de-Paul - AT2009-241 (Ra-1497)

Attendu que le site de l'ancienne Église Saint-Vincent-de-Paul est un promontoire magnifique ainsi qu'une porte d'entrée majeure au coeur du Vieux-Québec et de la colline parlementaire;

Attendu que le site stratégique offre un potentiel de développement unique à Québec et qu'il est, depuis de nombreuses années, laissé à l'abandon;

Attendu que le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) ainsi que le Plan directeur du Vieux-Québec recommandent notamment de mettre l'accent sur la fonction résidentielle, afin d'assurer la vitalité de ce secteur;

Attendu qu'une grande diversité de projets sont présentement à l'étude dans ce secteur;

Attendu que vu que le site est situé à l'intérieur du périmètre identifié au Programme Particulier d'Urbanisme de la Colline Parlementaire (PPU), la Ville bénéficie d'un pouvoir ponctuel lui permettant de procéder à des acquisitions de terrains;

Attendu que dans l'objectif de favoriser des projets de développement cohérents et durables, la Ville de Québec procède déjà à des acquisitions de terrains dans d'autres secteurs de la ville, par exemple, l'ancienne ferme SMA et le Métro Richelieu dans le secteur d'Estimauville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de demander aux services municipaux concernés de tout mettre en oeuvre, en utilisant les pouvoirs octroyés à la Ville et les moyens qui lui sont conférés et en travaillant avec les intervenants concernés, pour favoriser la réalisation d'un projet d'architecture et d'urbanisme de qualité exceptionnelle sur le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul (lot 2 481 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1108 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Variation de la limite des aires d'affectation du sol prescrites par le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) - AT2009-242 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à la suppression de la clause de variation maximale de soixante-quinze mètres (75 m), applicable aux limites des aires affectées à la Conservation naturelle.

Après discussion, monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 15

Contre : 17

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2009-1109 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Variation de la limite des aires d'affectation du sol prescrites par le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) - AT2009-242 (Ra-1497)

Attendu l'importance de préserver les espaces naturels en milieu urbain, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air;

Attendu que ces espaces naturels constituent des milieux de vie d'une richesse incontestable pour la faune et la flore et que les boisés et milieux naturels, situés en plein coeur de nos quartiers, offrent des espaces de qualité pour les citoyennes et citoyens;

Attendu que ces milieux naturels sont déjà à l'étroit et soumis à une pression constante pour faire place à des développements immobiliers et que de nombreux citoyens sont préoccupés par la préservation des rares espaces naturels encore viables présents en milieu urbain;

Attendu qu'il est démontré, dans l'exemple du développement du Domaine de la Rivière-des-Roches et du boulevard du Loiret à Charlesbourg, que l'on peut intégrer un nouveau quartier tout en conservant une plus grande partie des boisés d'intérêt;

Attendu que la Défense nationale envisage de développer une grande partie de son territoire, dont le boisé Saint-Denys à Sainte-Foy;

Attendu que la Ville de Québec, par l'adoption de son Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), s'est assurée de la protection de plusieurs de ces espaces grâce à l'affectation Conservation naturelle;

Attendu que le Service de l'environnement de la Ville de Québec s'est doté d'un ambitieux plan d'action (2008-2011), afin de mettre en oeuvre le Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine;

Attendu que le plan d'affectation du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) prévoit qu'il est possible de varier la délimitation des grandes affectations des sols sur une distance maximale de soixante-quinze mètres (75 m) (p. 315 de la section 6.4);

Attendu que la variation maximale de soixante-quinze mètres (75 m) représente l'équivalent, par exemple, d'une rue municipale de largeur moyenne bordée par deux (2) rangées de résidences unifamiliales sur des terrains d'une profondeur de trente mètres (30 m - 100 pieds) chacun;

Attendu que l'application d'une telle variation des limites des aires affectées Conservation naturelle pourrait mettre en péril ou rendre caduque l'objectif de préservation souhaité pour ces ensembles déjà restreints;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de modifier le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de retirer la clause de variation maximale de soixante-quinze mètres (75 m) applicable aux limites des aires affectées à la Conservation naturelle.

Après discussion, madame la conseillère Lisette Lepage demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Gérard Landry, Jacques Joli-Coeur, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 17

Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1110 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 - Mesures prises pour compenser l'abolition du programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artistes et du programme de subvention, en compensation d'une partie de la taxe foncière pour les ateliers d'artistes en 2008 - CU2009-090 (Ra-1497)

Attendu que le conseil municipal a abrogé le *Règlement sur le programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste* (R.V.Q. 843), en 2008;

Attendu qu'à cette occasion, le conseil municipal a aussi abrogé son programme de subvention, en compensation d'une partie de la taxe foncière pour les ateliers d'artistes;

Attendu que les autorités de la Ville s'étaient alors engagées à créer de nouveaux programmes pour soutenir les artistes dans leur activité de création et de production artistique;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu que soient présentés les nouvelles mesures mises de l'avant et les projets actuellement à l'étude ou en développement pour compenser l'abolition du programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artistes et du programme de subvention, en compensation d'une partie de la taxe foncière pour les ateliers d'artistes en 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1111 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, relativement au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et calendrier de fermeture de l'incinérateur - TP2009-050 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'à l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010;
- 2° d'amener ces points dans le cadre d'une révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, qui est prévue en 2010.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Pierre Blouin, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 21

Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1112 Sincères félicitations et remerciements à messieurs les conseillers André Letendre, Alain Loubier, Ralph Mercier, Guy Perrault, Paul Shoiry et à mesdames les conseillères Louise Lapointe et Anne Létourneau pour leur dévouement et leur engagement envers les citoyennes et citoyens et au sein du conseil de la ville

Attendu que sept (7) de nos collègues du conseil municipal ont décidé de ne pas solliciter de nouveau mandat lors des élections du 1^{er} novembre 2009;

Attendu que l'assemblée de ce soir constituera leur dernier conseil municipal;

Attendu que ces personnes ont été à l'écoute et au service de leurs citoyens pendant plusieurs années et que deux (2) d'entre eux ont aussi agi à titre de maire de leur ancienne ville;

Attendu que par leurs interventions au conseil municipal et leur dévouement, ils ont contribué à l'avancement de la Ville de Québec et des anciennes villes de la Communauté urbaine de Québec;

Attendu que leur engagement fut exemplaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de féliciter, de remercier et de souhaiter bonne chance à messieurs André Letendre, conseiller municipal du district du Vieux-Bourg, Alain Loubier, conseiller municipal du district de Maizerets, Ralph Mercier, conseiller municipal du district de Charlesbourg-centre et maire de l'ancienne Ville de Charlesbourg, Guy Perrault, conseiller municipal du district de Chauveau et membre du comité exécutif, Paul Shoiry, conseiller municipal du district de Sillery et maire de l'ancienne Ville de Sillery, ainsi que mesdames Louise Lapointe, conseillère municipale du district de Saint-Sauveur et Anne Létourneau, conseillère municipale du district du Colisée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1113 Demande de délai additionnel jusqu'à la décision du curateur - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-099 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'à la décision du curateur, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet que le conseil de la ville demande au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick, dès la fin du printemps ou au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour réaliser ces travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1114 Demande de délai additionnel jusqu'à la formation du nouveau conseil municipal - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Désignation des membres du comité permanent de révision du Règlement R.R.V.Q., chapitre R-2 - DG2009-106 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'à la création du nouveau conseil municipal, pour donner un suivi à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à la désignation des membres du comité permanent de révision du Règlement R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussières quitte son siège à la présidence afin qu'il puisse exercer son droit de parole, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté préside la séance. Il est 20 h 24.

Après discussion, monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Pierre Blouin, Yvon Bussières, Paul Shoiry et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 28

Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1115 Fermeture de cent-seize (116) règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements - FN2009-057 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° de procéder à la fermeture des cent-seize (116) règlements d'emprunt, comme illustré à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, tel qu'identifié à l'annexe A jointe audit sommaire, une somme de 291 124,81 \$, à même le fonds général de la Ville de l'année 2009;
- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 15 514 876,83 \$;
- 4° d'annuler les soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) totalisant 19 899 002 \$;
- 5° d'utiliser, pour chaque ancienne ville ainsi que pour la nouvelle Ville de Québec, les soldes disponibles des règlements, au montant de 1 283 726,35 \$, de la façon suivante :
 - affecter 87 700 \$ au paiement de refinancements en 2010;
 - affecter au service de la dette :
 - en 2010 : 514 454,80 \$;
 - en 2011 : 70 821,67 \$;
 - en 2012 : 62 187,10 \$;
 - en 2013 : 62 576,10 \$;
 - en 2014 : 63 044,90 \$;

et de retourner au surplus de l'ancienne ville de Charlesbourg une somme de 280 558,99 \$ et au surplus de la nouvelle Ville de Québec, une somme de 142 382,79 \$, pour un total de 422 941,78 \$;
- 6° de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1116 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'obtenir les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agent(e)s de stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval - Période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012 (VQ-41432) - AP2009-482 (CT-2183602) — (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Services McKinnon inc. », du contrat pour les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agent(e)s de stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval et à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation de dispositions relatives au stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval, au cours de la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012, pour un montant annuel estimé à 407 558,40 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques

VQ-41432 et à sa soumission en date du 23 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes;

- 2° le personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à agir à titre d'agent(e)s de stationnement et ainsi à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation aux dispositions relatives au stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1117 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements (secteurs Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville) et de divers escaliers (secteurs Beauport, Courville et Montmorency) de l'arrondissement Beauport - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41814) - AP2009-492 (CT-2182311, CT-2182312, CT-2182313) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements (secteurs Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville) et de divers escaliers (secteurs Beauport, Courville et Montmorency) de l'arrondissement Beauport, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41814 et aux prix unitaires de leur soumission respective en date des 17 et 15 août 2009 :

- « M & G Grenier enr. », pour les lots 1 et 2;
- « Entretien Pelouse Jacques Giroux », pour le lot 3.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1118 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Paiement pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables dans l'arrondissement Beauport - Période du 14 juin au 4 septembre 2009 (dossier VQ-32604) - AP2009-533 (CT-2160874) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à payer, à « Services Matrec inc. », le montant estimé à 84 207,58 \$ incluant les taxes pour le contrat de collecte et le transport des matières recyclables dans l'arrondissement Beauport, au cours de la période du 14 juin au 4 septembre 2009 (VQ-32604), conformément aux prix unitaires prévus au contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1119 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Beauport - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-542 (CT-2183791) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Charles-Auguste Fortier inc. », d'un contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone secteur Beauport au nord de Louis-XIV (5C039) de l'arrondissement Beauport, pour un montant de 2 912 324,49 \$ incluant les taxes, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1120 Modification de la résolution CV-2009-0533 - Prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino - District électoral de Sillery (12) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - DE2009-096 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0533, adoptée par le conseil de la ville le 19 mai 2009, relative au projet de prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino, par le remplacement du nom du promoteur « Résidences Mélior inc. », aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, par celui de « 9207-7429 Québec inc. ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1121 Prolongement des réseaux municipaux, sous l'emprise d'un tronçon de l'avenue Monseigneur-Gosselin, ainsi que construction de cinq (5) nouvelles rues - District du Vieux-Moulin (25) - Arrondissement Beauport - DE2009-117 (CT-DE2009-117) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales, sous l'emprise d'un tronçon de l'avenue Monseigneur-Gosselin, ainsi que la construction de quatre (4) nouvelles rues à être nommées plus tard, à être réalisé par « Développement B & L inc. », sur une longueur approximative de cinq-cent-trente mètres linéaires (530 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Développement B & L inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Développement B & L inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Développement B & L inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi qu'une servitude permanente d'aqueduc réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 149 900 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique le prolongement de la rue Léo-Savard, sur une longueur approximative de cent-quarante mètres linéaires (140 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 3 010 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363);
- 8° de changer la dénomination d'une partie de la rue Douglas, au sud de la rue Prénoveau, par le prolongement de la rue Léo-Savard.

Après discussion, monsieur le conseiller André Demers demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller André Demers.

En faveur : 26

Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1123 Prolongement de la rue des Thuyas ainsi que construction d'une nouvelle rue - District électoral de Jean-Talon (18) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-121 (CT-DE2009-121) — (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Gestion MRB inc. », qui implique le prolongement de la rue des Thuyas ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de deux-cent-quatre-vingt-dix mètres linéaires (290 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Gestion MRB inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Gestion MRB inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gestion MRB inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux, ainsi que des servitudes permanentes d'égout pluvial requises, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 11 720 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et

équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 789);

8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1124 Prolongement de la rue Boyte et construction de deux (2) nouvelles rues-District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-122 (CT-DE2009-122) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-7885 Québec inc. », qui implique le prolongement de la rue Boyte ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées ultérieurement, sur une longueur approximative de quatre-cent-cinquante mètres linéaires (450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-7885 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi que des servitudes requises réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 6 580 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 789);

8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1125 Échange de terrains entre « Placements Lemniscate inc. » et la Ville de Québec - Autorisation d'aménager des bassins de sédimentation sur une partie du lot 1 040 335 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2009-132 (CT-GI2009-132) — (Ra-1496)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser un échange de terrains en vertu duquel « Placements Lemniscate inc. » cède, à la Ville, une partie du lot 1 282 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de onze-mille-huit-cent-treize mètres carrés et trois dixièmes (11 813,3 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 458 529 du susdit cadastre, tel que montré au plan accompagnant la promesse d'échange jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° en contrepartie, que la Ville cède, à « Placements Lemniscate inc. », une partie du lot 4 207 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cinq-mille-trois-cent-quarante-six mètres carrés (5 346 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 490 617 du susdit cadastre et consente à verser une soule de 100 000 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'échange jointe en annexe audit sommaire pour en faire partie intégrante, notamment l'autorisation d'aménager des bassins de sédimentation sur une partie du lot 1 040 335 du même cadastre;
- 3° d'approprier une somme de 122 275 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux (ensemble de la Ville), cette somme comprenant le coût d'acquisition de 100 000 \$ excluant les taxes applicables sur le coût d'acquisition et sur la valeur de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1126 Ratification de la résolution CE-2009-1931, adoptée par le comité exécutif le 23 septembre 2009 - Demande au Service des affaires juridiques - Préparation des documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur le lot 2 228 667 du cadastre du Québec - Imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur ce même lot - Arrondissement Limoilou - GI2009-134 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de ratifier la résolution CE-2009-1931, adoptée par le comité exécutif le 23 septembre 2009, demandant au Service des affaires juridiques de préparer les documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur le lot 2 228 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'imposer une réserve, pour fins publiques, sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 228 667 du susdit cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1127 Ratification de la résolution CE-2009-1933, adoptée par le comité exécutif le 23 septembre 2009 - Demande au Service des affaires juridiques - Préparation de documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur les lots 1 218 527 et 1 218 528 du cadastre du Québec - Imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur ces mêmes lots - Arrondissement Limoilou - GI2009-137 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de ratifier la résolution CE-2009-1933, adoptée par le comité exécutif le 23 septembre 2009, demandant au Service des affaires juridiques de préparer les documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur les lots 1 218 527 et 1 218 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'imposer une réserve, pour fins publiques, sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 218 527 et 1 218 528 du susdit cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1128 Modification, par résolution, du Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1541 - IN2009-036 (Ra-1496)

Considérant que le conseil a adopté, le 7 juillet 2009, le Règlement R.V.Q. 1541;

Considérant qu'il y a lieu de diminuer le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété, afin de faire passer ceux-ci de 4 230 000 \$ à 1 430 000 \$;

Considérant que la modification, par résolution, du Règlement R.V.Q. 1541 n'a pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables, ni de changer l'objet du règlement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de modifier le *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1541, comme suit :

- 1° par le remplacement, à l'article 1, de « 4 230 000 \$ » par « 1 430 000 \$ »;
- 2° par le remplacement, à l'article 2 de l'annexe I de ce règlement, de « 4 230 000 \$ » par « 1 430 000 \$ »;
- 3° par le remplacement, à la fin de l'annexe I de ce règlement, de « TOTAL 4 230 000 \$ » par « TOTAL 1 430 000 \$ »;
- 4° par l'insertion, à la fin de l'annexe I de ce règlement, après la mention « Annexe préparée le 18 juin 2009 par : » de « Annexe révisée le 11 septembre 2009 par : ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1129 **Modification de la résolution CV-2009-0843, adoptée par le conseil de la ville le 6 juillet 2009 - Appropriation au fonds général de la Ville (Règlement R.V.Q. 1541) - IN2009-036 (Ra-1496)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0843, adoptée par le conseil de la ville le 6 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville, afin de diminuer le montant de cette appropriation à 140 000 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1130 **Virement de fonds - Opération du complexe de soccer intérieur du parc Chauveau pour l'année 2009 - LS2009-045 (CT-LS2009-045) — (Ra-1496)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser un virement d'une somme de 100 936 \$ incluant les taxes, du poste « contingent » de proximité vers l'arrondissement Les Rivières, à l'activité 7110100 (Opérations des centres).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1131 Déplacement de monsieur Michel Desgagné (ID. 002845) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées - RH2009-1015 (CT-RH2009-1015) — (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de déplacer monsieur Michel Desgagné (ID. 002845) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées (poste numéro 19413), conformément aux conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1132 Promotion de monsieur François Gingras (ID. 003535) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division de la gendarmerie - RH2009-1020 (CT-RH2009-1020) — (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de promouvoir monsieur François Gingras (ID. 003535), employé permanent, à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division de la gendarmerie (poste numéro 19412), conformément aux conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1133 Ouverture de la rue des Rondeaux, située sur le lot 3 105 060 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-084 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue des Rondeaux, située sur le lot 3 105 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1134 Ouverture du boulevard Magella Laforest, situé sur le lot 3 347 431 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-085 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Magella Laforest, situé sur le lot 3 347 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1135 Ouverture des rues de la Parmentière, de la Girouille et des Récoltes, situées sur le lot 3 664 830, des rues de la Girouille et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 763 et des rues de la Paumelle et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 731, tous du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-087 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

- des rues de la Parmentière, de la Girouille et des Récoltes, situées sur le lot 3 664 830;
- des rues de la Girouille et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 763;
- des rues de la Paumelle et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 731;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1136 Ouverture des rues des Feuillus et des Pléiades, situées sur le lot 3 634 850, de Van Gogh et des Tiarelles, situées sur le lot 3 908 487, des Pléiades, des Perséides et de l'Acropole, situées sur le lot 3 358 730, de l'Acropole, située sur le lot 3 270 232, des Perséides, située sur le lot 3 270 231, des Pléiades, située sur le lot 3 745 883 et de Vénus, située sur le lot 3 522 244, tous du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-089 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

- des rues des Feuillus et des Pléiades, situées sur le lot 3 634 850;
- des rues de Van Gogh et des Tiarelles, situées sur le lot 3 908 487;
- des rues des Pléiades, des Perséides et de l'Acropole, situées sur le lot 3 358 730;
- de la rue de l'Acropole, située sur le lot 3 270 232;
- de la rue des Perséides, située sur le lot 3 270 231;
- de la rue des Pléiades, située sur le lot 3 745 883;
- de la rue de Vénus, située sur le lot 3 522 244;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1137 Ouverture de la rue de Triton, située sur les lots 3 771 114 et 3 771 081 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-090 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de Triton, située sur les lots 3 771 114 et 3 771 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1138 **Ratification de la résolution CE-2009-1973, adoptée par le comité exécutif le 29 septembre 2009 - Demande, au Service de l'aménagement du territoire et au Service des affaires juridiques, de préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissements sur l'urbanisme*, relativement à la possibilité d'assujettir l'implantation d'une construction souterraine au respect d'une marge de recul à l'axe - AT2009-235 (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de ratifier la résolution CE-2009-1973, adoptée par le comité exécutif le 29 septembre 2009, demandant au Service de l'aménagement du territoire et au Service des affaires juridiques de préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissements sur l'urbanisme*, relativement à la possibilité d'assujettir l'implantation d'une construction souterraine au respect d'une marge de recul à l'axe.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1139 **Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-507 (CT-2183719, CT-2183720, CT-2183721) — (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Terrassement Portugais inc. », de trois (3) contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes, soit :

- les zones secteur résidentiel à l'ouest de Pie-XII et au sud du Versant-Nord (3C018), pour un montant de 1 381 518,62 \$ incluant les taxes;
- Sainte-Foy – Sillery au nord de Laurier et à l'est de Robert-Bourassa (3C068), pour un montant de 2 101 146,18 \$ incluant les taxes;
- Sillery au sud de Laurier (3C071), pour un montant de 1 836 038,46 \$ incluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1140 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Michelet - Saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (VQ-41695) - AP2009-514 (CT-2183799) — (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Excavation A. Beaudoin inc. », du contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Michelet de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41695 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1141 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-534 (CT-2183705, CT-2183707, CT-2183708, CT-2183709, CT-2183713) — (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Hamel Construction inc. » - les zones Lebourgneuf prioritaire sud (2C020), pour un montant de 1 238 937,31 \$ incluant les taxes, Lebourgneuf résidentiel (2C021), pour un montant de 1 309 173,01 \$ incluant les taxes et boulevard Wilfrid-Hamel (2C022), pour un montant de 929 094,59 \$ incluant les taxes;
- « Charles-Auguste Fortier inc. » - la zone secteur résidentiel nord-ouest de l'intersection Chauveau/Robert-Bourassa (2C171), pour un montant de 666 489,80 \$ incluant les taxes.

Il est également résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Inter-Cité Construction ltée », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone Lebourgneuf prioritaire nord (2C170) de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011, pour un montant de 629 259,93 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de

soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1142 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement La Cité - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-541 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement La Cité, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Les Entreprises L.T. ltée » - la zone avenue Honoré-Mercier, côte d'Abraham, rue Dorchester, rue de la Couronne (1C027), pour un montant de 1 272 935,04 \$ incluant les taxes;
- « Charles Trudel inc. » - la zone rue Saint-Paul, rue Saint-André, rue et boulevard Champlain (1C028), pour un montant de 1 082 475,21 \$ incluant les taxes;
- « Hamel Construction inc. » - la zone boulevard Charest, avenue Saint-Sacrement (1C029), pour un montant de 1 262 912,79 \$ incluant les taxes;
- « Transport Lavoie ltée » et « 9011-9850 Qc inc. » - la zone René-Lévesque, Grande Allée (1C042), pour un montant de 1 462 543,89 \$ incluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1143 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-559 (CT-2183694, CT-2183780, CT-2183781, CT-2183783) — (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Limoilou, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Charles Trudel inc. » - la zone Saint-François, Stadacona (1C023), pour un montant de 1 183 838,22 \$ incluant les taxes;
- « Pavage Rolland Fortier inc. » - la zone Saint-Paul-Apôtre (1C024), pour un montant de 1 250 731,02 \$ incluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1144 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Charlesbourg - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-563 (C.T. 2183787, C.T. 2183788, C.T. 2183789) — (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Charlesbourg, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Les Entreprises Lou-Vil inc. » - dans le secteur Laurentides (4C001), pour un montant de 2 441 848,47 \$ incluant les taxes et dans le secteur de la Montagne-des-Roches (4C002), pour un montant de 1 659 367,44 \$ incluant les taxes;
- « Henri Labbé et Fils inc. » - dans le secteur Charlesbourg sud (4C076), pour un montant de 3 738 068,85 \$ incluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1145 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Prolongation du contrat pour la collecte sélective, de porte en porte, des matières recyclables - Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 (VQ-37196) - AP2009-567 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à la prolongation du contrat pour la collecte sélective, à « Gaudreau Environnement inc. », jusqu'au 31 mars 2010 inclusivement, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37196 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 2 novembre 2006, indexés, selon l'appel d'offres, au 31 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1146 **Approbation d'une grille d'évaluation et de pondération afin de retenir les services de professionnels en architecture, dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque Monique-Corriveau dans l'église Saint-Denys-du-Plateau - AP2009-578 (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour retenir les services de professionnels en architecture, dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque Monique-Corriveau dans l'église Saint-Denys-du-Plateau ainsi que la formation du comité d'évaluation pour ce projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1147 **Dénomination des jardins situés au Moulin des Jésuites - District électoral de Charlesbourg-Centre - Arrondissement Charlesbourg - CU2009-093 (Ra-1497)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de dénommer les jardins situés au Moulin des Jésuites, identifiés sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par le toponyme « jardins Marie-Jeanne-Falardeau ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1148 **Dépôt du second état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice 2009, approbation des virements et ajouts budgétaires - FN2009-060 (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du second état comparatif de l'exercice financier 2009 de la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires d'un montant de 768 007 \$, tels que décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants selon l'annexe C jointe audit sommaire, totalisant 274 099 \$;
- 4° de prendre acte de la version préliminaire de l'impact du transfert de compétences, au 16 août 2009, apparaissant à l'annexe D jointe au même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1149 **Affectation, au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 1 108 797 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-133 (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 108 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de huit-cent-soixante-douze mètres carrés et sept dixièmes (872,7 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 21 h 17.

CV-2009-1150 **Autorisation pour la signature de tout document relatif aux projets d'infrastructures en loisir et en sport déposés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - LS2009-048 (Ra-1497)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le greffier, M^e Sylvain Ouellet et le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, monsieur Guy Bélanger à signer, pour et au nom de la Ville, avec le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministères responsables, tout document ou toute entente relativement aux demandes de subvention déposées dans le cadre du Programme des infrastructures de loisirs au Canada et du Fonds pour la stimulation des infrastructures;
- 2° de confirmer l'engagement de la Ville de Québec à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1151 Appui à la demande de subvention du « Patro Roc-Amadour » pour l'agrandissement de leur bâtiment, au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et engagement financier de la Ville de Québec - LS2009-049 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° d'appuyer le « Patro Roc-Amadour » dans ses démarches relatives au dépôt d'une demande de subvention pour l'agrandissement du Patro au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- 2° d'accorder une subvention de 4 000 000 \$ au « Patro Roc-Amadour » pour l'agrandissement de son bâtiment, sous réserve de l'approbation du projet au programme triennal d'immobilisations 2010-2011 et 2012 et de son acceptation au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1152 Lettre d'entente entre la Ville de Québec et « L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec » concernant le règlement des griefs PRO-0011-2006G, PRO-0021-2007G et PRO-0022-2007G - Compte de vacances à payer - RH2009-995 (CT-RH2009-995) — (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, en vue du règlement des griefs PRO-0011-2006G, PRO-0021-2007G et PRO-0022-2007G qui ont été déposés par « L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », mais aussi dans la perspective d'un règlement final pour le groupe des professionnels :

- 1° d'approuver la lettre d'entente conclue entre la Ville de Québec et « L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », relativement aux comptes de vacances à payer par les employés professionnels de l'ancienne Ville de Québec;
- 2° d'autoriser le paiement cité dans la lettre d'entente concernant les griefs 0011-2006, 0021-2007 et 0022-2007, pour un montant total de 16 728,31 \$;
- 3° d'autoriser la rectification du compte de vacances que les employés doivent à la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1153 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat relatif à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant des six (6) écocentres - Période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011 (VQ-40748) - AP2009-548 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat adjudgé à « Fer et métaux américains S.E.C. », relativement à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant de six (6) écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40748 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 21 octobre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1154 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le report, du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010, de la date limite de la réponse de l'évaluateur faisant suite à une demande de révision - EV2009-002 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, que conformément à l'alinéa 4 de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit reportée du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010 l'échéance de l'expédition par

l'évaluateur de la Ville, d'une réponse écrite suite à une demande de révision faite dans le cadre du dépôt des rôles d'évaluation 2010-2011-2012 des villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement d'honoraires supplémentaires à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008 - FN2009-059

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le paiement d'honoraires supplémentaires d'un montant de 21 868,97 \$ incluant les taxes, à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008;
- 2° l'autorisation pour le virement d'un montant de 21 868,97 \$ au Service des finances à l'activité 1340400 (Trésorerie), provenant du poste contingent de proximité pour un montant de 10 256,55 \$ et du poste contingent d'agglomération pour un montant de 11 612,42 \$.

Monsieur le conseiller André Letendre, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, demande le retrait du dossier. Après discussion, monsieur le maire Régis Labeaume retire le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

CV-2009-1155 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour le déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 - EX2009-019 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues d'adjuger, à « Entreprises Paradis Paysagiste inc. », le contrat de déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant annuel d'environ 375 459,80 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1156 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité - EX2009-020 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen de la soumission reçue d'adjuger, à « Industrie Fabco inc. », le contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité, pour un montant total de 93 505 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1157 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du second état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009 et l'approbation des virements et ajouts budgétaires - FN2009-061 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du second état comparatif de l'exercice financier 2009 de la Ville de Québec;
- 2° l'autorisation pour des virements budgétaires d'un montant de 2 425 584 \$, tels que décrits à l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires et l'appropriation d'un montant de 1 785 608 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 4° la prise d'acte de la version préliminaire de la liste du transfert de compétences, pour la période du 1^{er} janvier au 16 août 2009, selon l'annexe D jointe au même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1158 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-062 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus* du Réseau de transport de la Capitale, conditionnellement à son adoption par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 30 septembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1159 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2009-0291 et l'interruption du processus d'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482 - IN2009-034 (Ra-1496)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit:

- 1° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA-2009-0291, adoptée par le conseil d'agglomération le 7 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- 2° la suspension définitive du processus d'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1160 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491 et l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-043 (Ra-1496)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au*

programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491;

- 2° l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 491. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1161 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2009, R.A.V.Q. 500 - OT2009-010 (Ra-1496)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2009, R.A.V.Q. 500.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1162 ***Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 3 705 726, 1 160 409 et 1 160 956 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-138 (CT-GI2009-138) — (Ra-1498)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu :

- 1° conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1576 et à toutes autres autorisations requises par diverses autorités gouvernementales, de décréter l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 3 705 726, 1 160 409 et 1 160 956 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, conformément aux plans préparés le 18 septembre 2009 par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous les numéros 1356, 1357 et 1358 de ses minutes;

- 2° de décréter l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente de construction affectant une partie du lot 1 160 956 du susdit cadastre, conformément au plan préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1356 de ses minutes;
- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parcelles de terrain et de la servitude requise.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1163 Virement de fonds au Service de la culture pour le traitement documentaire centralisé des bibliothèques « Chrystine Brouillet » et « Le Tournesol » - A7LS2009-028 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser le virement d'une somme de 135 356 \$, provenant du poste 7220100-00-292010 (Bibliothèques) du budget de la Division culture, loisirs et vie communautaire de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour l'année 2009 et les années subséquentes, vers le projet /tâche : 840900004-08.80144163 et la clé comptable : 11-21200-7220100-00-292010 du Service de la culture, et ce, pour le traitement documentaire centralisé des bibliothèques « Chrystine Brouillet » et « Le Tournesol ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1164 Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1495 - IN2009-032 (Ra-1496)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction

d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 15 100 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1165 Appropriation d'un montant de 1 500 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-032 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 1 500 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1495. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1166 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition des lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1577 - GI2009-135 (Ra-1496)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de gré à gré, à des fins municipales, d'un immeuble d'une superficie approximative de 171 981,5 mètres carrés sans bâtiment dessus construit mais avec circonstances et dépendances, connu et désigné comme étant les lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec, propriété du Séminaire de Québec.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 195 400 \$ pour l'acquisition de l'immeuble ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1167 Acquisition des lots 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-135 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1577, l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cent-soixante-et-onze-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un mètres carrés et cinq dixièmes (171 981,5 m²), appartenant au Séminaire de Québec, pour un montant de 2 961 900 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1168 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1339 - DG2009-105 (Ra-1497)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la prévention des incendies* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification consiste à référer au nouvel arrondissement de La Cité-Limoilou plutôt qu'à l'arrondissement La Cité.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1169 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1496 - DG2009-107 (Ra-1497)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances »* afin de référer, à compter du 1^{er} novembre 2009, à l'arrondissement de La Cité-Limoilou plutôt qu'à l'arrondissement La Cité, le tout en raison de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* qui réduit de huit à six le nombre d'arrondissements et qui en modifie leurs limites.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1170 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la nouvelle appellation des arrondissements, R.V.Q. 1575 - AJ2009-086 (Ra-1497)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements* afin d'ajuster la formule introductive du dispositif à la nouvelle appellation des arrondissements.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1171 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580 - AT2009-249 (Ra-1497)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes*, R.V.Q. 1580.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1172 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580 - AT2009-249 (Ra-1497)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme* relativement à certaines dispositions sur les antennes.

L'installation d'une antenne qui possède une dimension de plus de 0,75 mètre et une superficie de plus de 0,5 mètre carré, sur le toit d'un bâtiment, est autorisée à une distance de 2,5 mètres d'une bordure de toit au lieu de 4,5 mètres.

L'installation d'une antenne de plus de dix mètres sur le sol est autorisée en cour latérale, en plus de la cour arrière, et le calcul de la distance minimale de l'antenne par rapport à une ligne de lot se fait désormais à partir de toute

ligne de lot. Lorsque l'antenne est installée dans une zone dans laquelle aucun usage de la classe *Habitation* n'est autorisé, la distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de lot s'applique à partir de la limite d'une zone qui autorise un usage de la classe *Habitation*.

La distance minimale d'une antenne d'une hauteur de plus de dix mètres est calculée à partir de la limite d'une zone autre qu'une zone dont l'utilisation dominante est F en plus des zones dont la dominante est I ou A ou dans laquelle les usages du groupe *R4 espace de conservation naturelle* sont autorisés.

La largeur minimale d'un bâtiment accessoire à un usage de transmission ou de réception d'ondes réservé pour une antenne, lorsqu'aucun bâtiment principal n'est implanté sur le lot, est supprimée.

Une correction est apportée aux numéros des paragraphes de l'article 461.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-1173 *Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement pour les fins d'équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1523 - LS2009-024 (Ra-1495)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement pour les fins d'équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1523.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1174 *Règlement sur l'acquisition de camions multi-compartiments servant à la cueillette des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1549 - EM2009-009 (Ra-1493)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de camions multi-compartiments servant à la cueillette des matières résiduelles et sur*

l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1549.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1175 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1554 - A7LS2009-022 (Ra-1494)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1554.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1176 *Règlement sur le versement à Canac-Marquis Grenier Ltée d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1565 - DE2009-084 (Ra-1494)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement à Canac-Marquis Grenier Ltée d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1565.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1177 *Règlement sur des travaux de réaménagement des parcs Henri-Casault, Notre-Dame et Maria-Goretti de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1567 - A4LS2009-058 (Ra-1493)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement des parcs Henri-Casault, Notre-Dame et Maria-Goretti de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1567.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1178 *Règlement sur les travaux de prolongement de la rue Lepire entre les boulevards de la Colline et Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1576 - AT2009-231 (Ra-1495)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux de prolongement de la rue Lepire entre les boulevards de la Colline et Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1576.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 10, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/lh